



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 28-05-2025 /

Dossier complet le : 18-06-2025 /

N° d'enregistrement : 003389/KK P

1 Intitulé du projet

Protection du hameau de la Draye contre les laves torrentielles du torrent des Gamattes sur la commune de Val-des-Pres (05)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNAUTE COMMUNES DU

Raison sociale

Collectivite territoriale

N° SIRET

24050043900080

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MURGIA

Prénom(s)

Arnaud

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau., 10A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un chenal au niveau de l'apex du cône de déjection, qui orientera les écoulements vers la rive gauche, jusqu'à une zone où la topographie naturelle empêche les laves torrentielles de revenir en direction des enjeux habités. Ce chenal de 110 m s'appuiera sur le bas de versant en rive gauche, et sur un merlon en rive droite constitué avec les matériaux du site en déblai/remblai, c'est-à-dire sans apport/export.
Le chenal se poursuivra par un nouveau tracé du lit sur un peu moins de 70 m afin de rejoindre le tracé naturel du talweg.

4.2 Objectifs du projet

Le 7 août 2022, le torrent a connu un phénomène de lave torrentielle causé par un épisode orageux localisé. La lave torrentielle a quitté le chenal habituel du torrent pour s'étaler de part et d'autre, atteignant une exploitation agricole (bergerie). Les dépôts de matériaux, boue et blocs, ont entouré les bâtiments (un mètre d'épaisseur contre la façade amont), enfonçant légèrement des portes latérales et couvrant les terrains alentours de matériaux.
Les dimensions du cône de déjection de ce torrent laissent penser que l'activité y a été importante, même si le seul événement significatif reste en mémoire remontant à 1888 (village de la Draye atteint par une crue torrentielle ; source BD-RTM).
Cette crue n'a heureusement pas atteint d'habitations, mais l'analyse de la topographie montre que des débordements sont possibles vers les habitations du hameau de la Draye, en rive droite du cône, pour une crue de période de retour inférieure à 100 ans.
Afin de protéger les habitations, la communauté de communes du Briançonnais (GEMAPIENNE) a donc travaillé, avec le concours du service RTM (MOE sous forme d'AVP) à une solution technique pour orienter les éventuels débordements vers des terrains sans enjeux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'accès privilégié est prévu par la rive gauche, en utilisant d'abord la route forestière du col du Granon, puis de la une traine existante de debardage rejoignant le site de travaux à travers la parcelle 56 de la forêt communale de Val-des-Pres. Cette organisation évite d'avoir à traverser le torrent, et réutilise au maximum des aménagements existants. Cette traine, qui correspond également au passage d'un sentier de randonnée, fera l'objet d'une amélioration pour le passage des engins : rampe d'accès, abattage et dessouchage, ébranchage, enlèvement de blocs, nivellement ponctuel.

À proximité immédiate du chantier, dans l'emprise de la traine forestière et de la coupe qui lui était associée, une zone ouverte permet l'installation de la zone de stationnement des engins, du stockage des matériels et des locaux du personnel. Cette zone est estimée à environ 300 m² (10 x 30).

Il n'est pas prévu de stockage des matériaux en dehors de l'emprise même des ouvrages, qui seront construits avec les matériaux du site, en déblai/remblai, les terrassements progressant au fur et à mesure de la mise en œuvre du remblai, sans nécessiter de stockage intermédiaire éloigné ni de zone de tri.

Defrichement permanent de la zone dédiée au nouvel ouvrage.

Les travaux projetés nécessitent un travail en déblais/remblais avec un équilibre sans export ou apport de matériaux. Les gros blocs présents sur l'emprise de l'ouvrage seront traités selon les modalités suivantes, par ordre de priorité : (1) maintien en l'état si leur position le permet (blocs

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'ouvrage devra être débroussaillé régulièrement et les arbres qui pousseraient sur la face interne et la crête du merlon devront être coupés. Entretien manuel.

En cas de crue significative avec dépôts, ceux-ci devront être évacués ou régales sur place de façon à redonner une efficacité suffisante à l'ouvrage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation environnementale unique au titre de loi sur l'eau, N2000, defrichement et permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Chenal (nouveau lit du torrent) Merlon Deblais/Remblais des matériaux du site (pas d'apport ni d'export) Défrichement	(180 (110+70), ml) (110, m) (3500, m3) (0.2, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Val des Pres approuve le 14 février 2018.
Zonage N parcelles 35, 972 et 849

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Type II 930012793 MASSIF DES CERCES - MONT THABOR - VALLEES ETROITE ET DE LA CLAREE Type I 930020107 VALLEE DE LA CLAREE ET SES VERSANTS ENTRE PLAMPINET ET VAL-DES-PRES
En zone de montagne ?	☒	☐	Environ 1500 metres d'altitude
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet est situe a proximite directe de la zone tampon de la reserve de Biosphere n°FR6300013 « Mont Viso », sans y etre integre.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone d'etude et de travaux est situee a environ 500 m de la zone humide de la « Claree T1 ».
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Val des Pres dispose d'un Plan de Prevention des Risques approuve le 4/09/2006. La zone de travaux se situe en zone d'alea mais hors zonage reglementaire.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	ZSC FR9301499 Claree A l'interieur du site
D'un site classé ?	☒	☐	93C05029 - Vallee de la Claree et Vallee etroite A l'interieur du site

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les travaux projetes necessitent un travail en deblais remblais avec un equilibre sans export ou apport de materiaux. Les deblais du chenal cree seront reemployes pour constituer les berges du chenal.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Les travaux projetes necessitent un travail en deblais remblais avec un equilibre sans export ou apport de materiaux. Les deblais du chenal cree seront reemployes pour constituer les berges du chenal.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'intervient pas sur la ressource en eau.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet vise a reduire l'exposition aux risques naturels qui affectent le site, propice aux crues a laves torrentielles susceptibles de detruire les habitats et la biodiversite. Incidences des travaux faibles sur un habitat d'interet communautaire (8130), situe a proximite mais hors de la zone de travaux. Incidences potentielles faibles a moderees sur l'avifaune et l'entomofaune forestieres et les
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Incidences negligeables sur un habitat d'interet communautaire (8130 - Eboulis ouest-mediterraneens et thermophiles), situe a proximite mais hors de la zone de travaux. Incidences potentielles faibles a moderees sur Barbastella barbastellus et Myotis emarginatus : derangement temporaire le temps des travaux car il n'y a pas d'arbres a cavites sur le site,
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Emprise de l'ouvrage : environ 0.2 ha defriches sur le milieu forestier et entretenus comme tels sur le temps long
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet vise a reduire l'exposition aux risques naturels qui affectent le site, propice aux crues a laves torrentielles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	L'operation se fait en deblai / remblai sur site.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux, mais l'incidence est negligeable car eloignee des habitations
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux, mais l'incidence est negligeable car eloignee des habitations
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase travaux, par les engins de chantier
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de rejet liquide, sauf en cas d'accident affectant un engin de chantier, auquel cas les dispositifs anti-pollution prevus seront employes.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Sur le site classe : uniquement depuis le sentier existant. Incidences faibles depuis le bourg ou la route (peu de covisibilité).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Travaux RTM sur le torrent de la Ruine, Nevaches

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

- des incidences faibles sur les espèces inféodées aux milieux prairiaux (hors zone travaux)
- incidences faibles voire négligeables sur les espèces aquatiques. Le torrent ne s'écoulant que de manière temporaire et avec un débit fort, il n'est propice ni à l'ichtyofaune ni aux amphibiens.
- des incidences faibles pour les espèces inféodées aux milieux forestiers matures. Derangement en phase travaux mais bonne capacité de fuite et d'évitement. La zone alentours est propice pour leur report.
- des incidences faibles à modérées pour les espèces inféodées aux milieux forestiers clairsemés et jeunes: dérangement et risque de destruction d'individus. Toutefois les travaux ne remettent pas en cause le caractère forestier de la zone, l'emprise est faible et la période de

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- o Les accès ont été envisagés pour éviter les zones sensibles et éviter au maximum les traversées du cours d'eau. Les accès existants sont privilégiés.
- o Balisage de la piste d'accès et de la zone de stationnement pour éviter l'empiètement des engins de chantier sur les habitats d'éboulis ou la zone forestière.
- o Adaptation du calendrier d'intervention pour éviter la période de reproduction des espèces sensibles. Cette période doit coïncider avec la période d'assez du cours d'eau. Période de travaux conseillée entre 16 août et 31 mars.
- o La majorité des travaux aura lieu hors du lit. Pour la courte période dans le lit, les travaux devront être stoppés avant et pendant tout orage pour éviter toute perturbation de la qualité de l'eau en aval.
- o Aucun chantier nocturne ou de spot lumineux laissé allumé pendant la nuit.
- o Bien qu'une prospection ait déjà eu lieu, un passage préalable sur site avec un écologue est préconisé pour désigner et marquer les arbres qui seront à abattre pour le passage des engins et la création de l'ouvrage. La présence de dendromicrohabitats (décollements d'écorce, nids) susceptibles d'accueillir des chiroptères sera vérifiée. L'écologue évaluera avec le conducteur de travaux la possibilité d'épargner ou non l'arbre en question. Si c'est impossible pour une raison technique, une coupe douce de l'arbre sera préconisée pour laisser aux espèces potentiellement abritées la capacité de fuir.
- o Les engins devront être lavés (notamment les roues et pelles) avant d'arriver sur site pour éviter la diffusion d'espèces exotiques envahissantes. De même en fin de chantier.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux et incidences potentielles du projet ont été étudiés sur la base d'une bibliographie bien fournie sur certains taxons (94 espèces d'oiseaux par exemple) et d'une prospection terrain ciblée habitat/flore (1 jour), avifaune (1 jour), entomofaune et herpétofaune (1 jour). Les procédures obligatoires LEMA, évaluation des incidences Natura 2000 et site classé permettent d'identifier et traiter de manière proportionnée les incidences potentielles.

Au regard de la faible emprise spatiale du projet, des choix techniques choisis (pas d'apport de matériaux extérieurs, privilégier les accès existants) et des mesures préconisées pour sauvegarder habitats, faune et flore, il ne paraît pas nécessaire de soumettre le projet à étude d'impact / évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom PERRY

Prénom Sylvain

Qualité du signataire Charge de mission GEMAPI

À Briançon

Fait le 26-05-2025

Signature du (des) demandeur(s)